

Dans cette 26^{ème} édition :

Vous avez dit GEMAPI ?	Page 1
Pesticides et santé, focus sur le forum communal 2017	Page 2
Education à l'environnement, le SMGBO poursuit sa mission	Page 3
MAEC, dernière année d'animation	Page 3
Loutre y es tu ?	Page 4
Agenda	Page 4

Vous avez dit GEMAPI ?

Suite aux évolutions législatives sur l'organisation des collectivités territoriales et la répartition des compétences, l'organisation du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et ses statuts sont amenés à évoluer.

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 21 janvier 2014 a attribué la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) au bloc communal avec transfert obligatoire aux communautés de communes ou communautés d'agglomération.

Au 1^{er} janvier 2018, les 11 EPCI situés aujourd'hui sur le territoire du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust seront titulaires de cette compétence. Ces EPCI ont la possibilité de transférer ou déléguer cette compétence au Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust.

La compétence GEMAPI concerne notamment l'entretien et la restauration des cours d'eau pour atteindre le bon état écologique, compétence exercée aujourd'hui par le SMGBO.

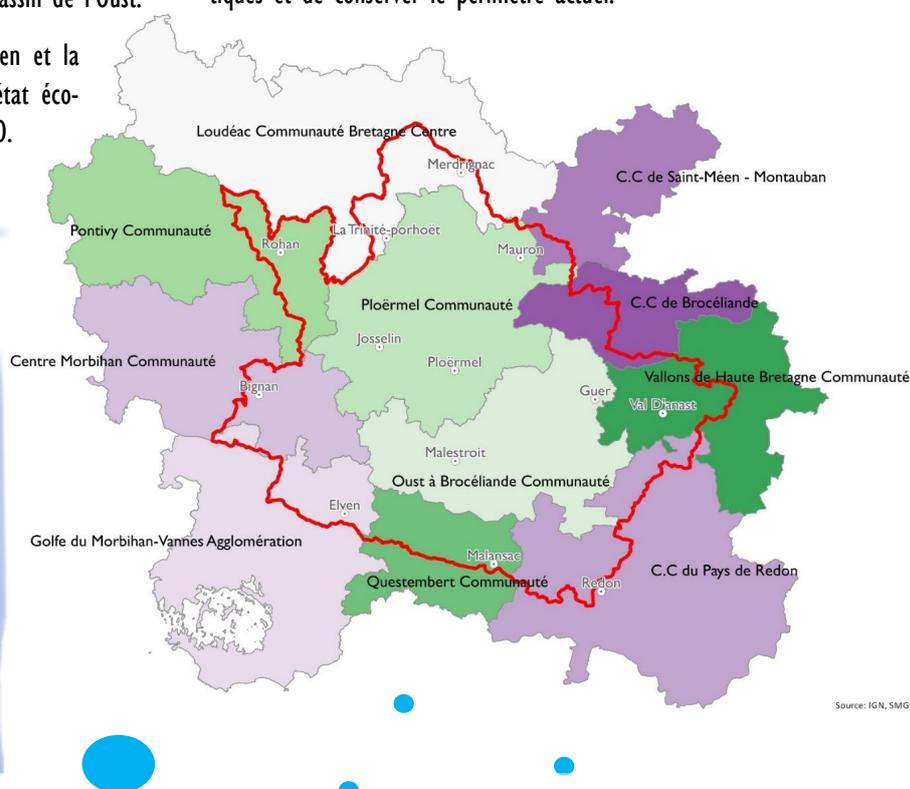
Lors de l'année 2016, le SMGBO a rencontré la plupart des EPCI afin d'anticiper ces réorganisations. Le mardi 18 avril 2017, le Syndicat Mixte a réuni l'ensemble des 11 EPCI afin de présenter les enjeux liés à cette compétence, les souhaits du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust et échanger sur les orientations prises par les EPCI à ce sujet.

Le souhait du Syndicat Mixte du Grand bassin de l'Oust est d'obtenir un transfert de la compétence notamment sur l'aspect milieux aquatiques et de conserver le périmètre actuel.

**Pour rappel,
la GEMAPI est une compétence OBLIGATOIRE**

Sa définition à partir du code de l'environnement concerne les points suivants:

- ✓ Aménagement de bassins hydrographiques
- ✓ Entretien des cours d'eau, lacs, canaux ou plan d'eau
- ✓ Défense contre les inondations et contre la mer (gestion et entretien des ouvrages de protection hydraulique)
- ✓ Protection et restauration des milieux aquatiques



L'Institut d'Aménagement de la Vilaine (qui porte notamment le SAGE Vilaine et travaille sur le volet inondation) est également concerné par ces évolutions législatives avec une obligation de se transformer d'Institution Interdépartementale en Syndicat Mixte.

Des discussions sont également en cours entre le SMGBO et l'Institut d'Aménagement de la Vilaine pour la répartition de ces compétences.

Pesticides et santé

Focus sur l'état de la démarche « sans phyto » sur le territoire

• Forum communal 2017

50 ÉLUS ET AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES RÉUNIS À JOSSELIN

Le 24 mars dernier, à l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides, agents et élus sont venus échanger sur la thématique : « Démarche sans pesticides : où en sommes-nous sur le territoire ? ». La matinée s'est articulée autour de l'intervention de M. André Guillouzo, Professeur Émérite à l'Université de Rennes I, venu présenter l'impact des pesticides sur notre santé et la commune de Saint-Nolff qui a exposé plusieurs outils leur permettant de maintenir un « zéro-phyto » sereinement.



Retrouvez les supports d'intervention sur www.grandbassindeloust.fr Actualités/Téléchargements



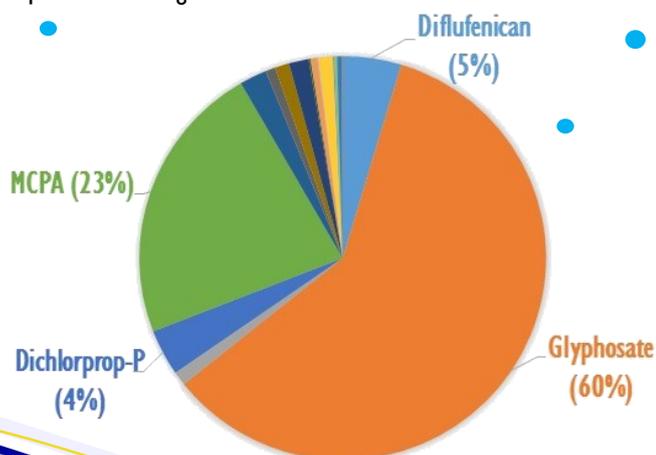
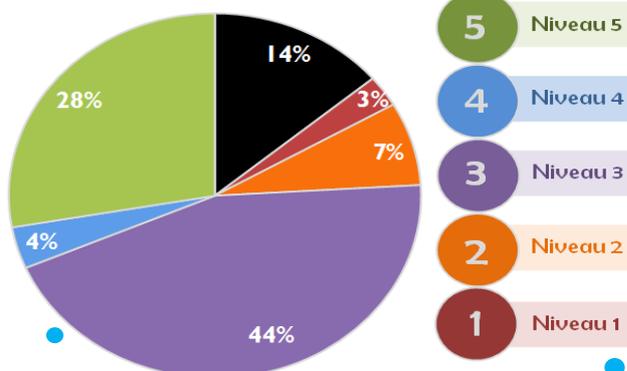
Retour sur les pratiques d'entretien des communes du territoire

Bilan des enquêtes 2016: 109 communes du territoire suivies

28 % des communes du territoire en « Zéro-phyto » mais des manquements à la réglementation qui persistent.

30 communes (28%) n'utilisent plus aucun pesticide pour l'entretien de leurs espaces publics et ont donc atteint le niveau 5 de la charte régionale d'entretien des espaces communaux.

15 communes sont aujourd'hui inclassables car ne respectent pas la réglementation en vigueur. Utilisation de produits retirés du marché, zones de remplissage non conformes, pas de possession du certiphyto ou encore pas d'enregistrement des pratiques liées à l'utilisation de pesticides, autant de points qui nécessitent pourtant une vigilance accrue.



20 substances actives herbicides utilisées

72 communes ont utilisé des herbicides en 2016, regroupant au total 20 substances actives différentes.

Le glyphosate, désherbant total, est l'herbicide le plus largement utilisé par les collectivités. Le MCPA, en tant que désherbant sélectif, est aussi couramment retrouvé dans les communes pour l'entretien des terrains de football.

D'après les prélèvements d'eau effectués par le syndicat en 2016, 14 de ces substances ont été détectées dans les rivières du territoire.

Le SMGBO poursuit sa mission d'éducation à l'environnement

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2016, le SMGBO sensibilise 37 écoles soit 88 classes souhaitant aborder la thématique de l'eau en classe.

« Une année au fil de l'eau » pour 15 écoles de la Circonscription de Ploërmel.

Parallèlement à ses missions courantes, le SMGBO a intégré un nouveau projet d'éducation à l'environnement intitulé « une année au fil de l'eau ».

Ce projet est porté par la Circonscription Académique de Ploërmel. A ce titre, les conseillers pédagogiques de l'éducation nationale ont sollicité plusieurs acteurs du territoire dont le SMGBO.

Ainsi plusieurs animations ont été proposées aux écoles pour les classes allant de la GS au CM2.

Deux thématiques étaient au choix : l'eau ou l'arbre. L'objectif étant d'apporter plusieurs connaissances locales aux enfants afin de les amener à s'interroger sur les thèmes de l'eau et de l'arbre et ainsi rédiger un livre des pourquoi.

Le SMGBO a proposé une animation « découverte du bassin versant » grâce à la maquette et des jeux de construction ainsi qu'une animation « terrain ». Là où certains découvraient la vie cachée des cours d'eau en lien avec les indicateurs de la qualité de l'eau et de la chaîne alimentaire, d'autres s'initiaient à la biodiversité du bocage grâce à un petit jeu de reconnaissance des feuilles, de recherche et d'observation des insectes du sol.

Les enfants ont ainsi compris que l'eau ruisselle vers la rivière et emporte tout ce qu'elle trouve sur son chemin. Le message est simple et clair, « nous devons donc tous faire attention à nos gestes car ils peuvent être source de pollution, ce qui est dangereux pour les animaux et pour nous ».



Dans le cadre de ce projet, le SMGBO est intervenu dans 15 écoles pour 40 classes et 75 animations entre septembre et décembre 2016.

Les écoles se sont retrouvées autour de 2 temps forts à Ploërmel et Guer le 21 et le 28 mars 2017, afin de participer à des ateliers scientifiques dont certains proposés par le SMGBO.

Mesures agro-environnementales et Climatiques 3ème et dernière année d'animation sur le territoire sur SMGBO

Les MAEC (2ème pilier de la PAC) permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Depuis 2015, 170 exploitants se sont déjà engagés, pour 5 ans, dans une MAEC système et/ou unitaire sur le territoire du SMGBO.

Dans cette programmation de MAEC, 2 types d'engagements sont disponibles :

- ✓ des mesures dites « systèmes » englobant l'ensemble de l'exploitation
- ✓ des mesures dites « unitaires » à la parcelle.

L'objectif des mesures « systèmes » est de favoriser les systèmes herbagers en augmentant la part d'herbe dans la surface agricole utile (70%, 65% ou 55%) tout en diminuant la part de maïs de la surface fourragère (12%, 18% ou 28%), d'améliorer l'autonomie alimentaire et de baisser l'utilisation des produits phytosanitaires.

Outre les mesures systèmes, plusieurs mesures « unitaires », engagement à la parcelle, sont proposées pour la protection et la gestion des zones humides, du bocage et des milieux sensibles. En fonction d'un cahier des charges plus ou moins restrictif (limitation du taux de chargement du cheptel, date de fauche, etc.), les agriculteurs peuvent bénéficier d'une contrepartie financière allant de 56 à 450 euros de l'hectare et ce tous les ans pendant les 5 années d'engagement.

Site Natura 2000 « Vallée de l'Arz » *Loutre y es-tu ?*

Mi-avril, le syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a parcouru les rives de l'Arz à la recherche de la loutre.



Opérateur depuis 2011 du site Natura 2000 « Vallée de l'Arz », le SMGBO en charge de la rédaction du DOCOB, dans un 1er temps, est désormais animateur du site. Dans ce cadre, il mène un rôle de catalyseur de projet pour mettre en œuvre le programme d'action visant la protection, la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaires identifiés sur le site.



Comment repère-t-on la loutre ?

La loutre d'Europe est un mammifère nocturne très discret. Très peu de personnes ont eu la chance de l'observer. Pour savoir si elle fréquente une rivière, il faut repérer des zones de marquage. Ce sont des déjections, appelées « épreintes », que la loutre dépose sur une pierre ou un tronç d'arbre pour marquer son territoire. Ces marques de loutre sont facilement reconnaissables : on y retrouve des traces de repas telles que des arêtes et des écailles qui sentent fort le poisson!

Trouver cet indice revient donc à démontrer sa présence.

Epreintes et traces d'urine



La prospection n'a pas été vaine puisque, pour la troisième année consécutive, il est possible d'affirmer que la loutre fréquente l'Arz !

Menacée par la pollution et la destruction des habitats aquatiques, elle est aujourd'hui en danger d'extinction en France. En tant que structure animatrice du DOCOB*, le SMGBO continue le suivi de cet animal protégé pour assurer sa conservation non seulement à l'échelle du site Natura 2000 mais aussi au-delà.

La Vallée de l'Arz à son site internet!

Pour en savoir plus sur Natura 2000:
<http://valleedelarz.n2000.fr/>



Agenda

Le 14 juin 2017, Commission milieu et comité syndical du SMGBO, Bohal

Le 22 juin 2017, Formation fleurissement durable, Loyat

Le 22 juin 2017, Participation à Inov'action à l'EARL Cadio, Bréhan

Le 28 juin 2017, Démonstration de matériel de désherbage mécanique à destination des collectivités, Val d'anast

Le 29 juin 2017, Demi journée d'échange technique à destination des collectivités, St Nolff

Le 12 juillet 2017, Sortie Nature libellules, Pluherlin
~ Inscriptions au 02.97.66.92.76 ~

Le 16 août 2017, Sortie Nature découverte de la lande, Pluherlin
~ Inscriptions au 02.97.66.92.76 ~

Le 23 août 2017, Sortie Nature papillons, Pluherlin
~ Inscriptions au 02.97.66.92.76 ~

Le 30 août 2017, Sortie Nature loutre, Pluherlin
~ Inscriptions au 02.97.66.92.76 ~

Le 1er septembre 2017, Nuit internationale de la chauve souris, Pluherlin
~ Inscriptions au 02.97.66.92.76 ~

Le SMGBO organise la 2ème édition de sa « Fête de l'eau ».
Renseignements au 02.97.73.36.49

**16
septembre
2017**

Fête de l'eau
Site de la Digue - Malestroit

Randonnées au fil de
l'Eau
10 ou 15 km

Spectacles

Madame Musaraigne
Marionnettes et chansons
De 0 à 6 ans

Les arbres amoureux
Marionnettes, contes, concert et
théâtre d'objet
Familial, à partir de 4 ans

CINÉMA EN PLEIN AIR

Expositions ✪ Ateliers participatifs ✪ Initiation à la nature ✪ Temps d'échange

Journée Gratuite 14h-19h Village des partenaires
Venez nombreux !